

Mercredi 11 avril 2018

Accident de pollution à Bouc-Bel-Air : le préfet prend un arrêté d'urgence

À la suite de l'accident de pollution survenu le 8 avril 2018 sur la commune de Bouc-Bel-Air, Pierre DARTOUT, Préfet des Bouches-du-Rhône, a pris un arrêté d'urgence fixant à la Société ALTEO GARDANNE, des prescriptions relatives à la réparation des dommages et à l'évaluation des causes et conséquences sur l'environnement des envols de poussières provenant du lieu de stockage de déchets de résidus minéraux de « Mange-Garri ».

À la suite des épisodes de vents forts du 8 avril 2018 le site de « Mange-Garri » exploité par la société ALTEO GARDANNE sur la commune de Bouc-Bel-Air a été à l'origine d'un accident de pollution de l'air de grande ampleur avec un envol de poussières sédimentables.

Les services de la DREAL ont par conséquent procédé à une inspection sur le site pour évaluer la conformité des mesures préventives prescrites par l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016.

Au regard de ce contrôle, le préfet a pris un arrêté d'urgence demandant à l'exploitant de mettre en œuvre, à sa charge et en lien avec les services de la commune de Bouc-Bel-Air, les moyens nécessaires pour supprimer dès à présent les conséquences et les nuisances générées par les retombées de poussières sédimentables chez les riverains impactés ainsi que les lieux et équipements publics concernés.

Par ailleurs, l'exploitant est tenu de transmettre sous 15 jours un rapport d'accident à l'inspection des installations classées.

Un contrôle sera opéré pour vérifier la réalisation des opérations de nettoyage.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13